

# Document d'Information Synthétique

## Offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

### Présentation de l'émetteur en date du 31 mai 2026



Energ'Y Citoyennes  
SAS à capital variable, capital social de 743 382€  
La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble  
823 274 303 – RCS Grenoble

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

#### I – Activité de l'émetteur et du projet

Dans l'objectif de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, ainsi qu'à la transition énergétique, l'émetteur a pour objet principalement sur le territoire de la métropole grenobloise :

- La production d'énergies renouvelables ; cela comprend la conception, le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation, l'achat et la vente, d'installations de production d'énergies à partir de sources renouvelables ;
- L'éducation à la citoyenneté appliquée à la problématique de l'énergie (système centralisé de production et habitudes de consommation à faire évoluer selon les principes de sobriété et d'efficacité énergétiques et de développement des énergies renouvelables, pour être compatibles avec la transition énergétique), qui passe notamment par la preuve par l'exemple et s'appuie en conséquence sur les installations visées à l'alinéa précédent ; elle comprend tout type d'actions pédagogiques de sensibilisation et d'information à destination des associé-e-s, mais aussi des enfants (à partir de toitures solaires sur des écoles) et plus largement des citoyen-ne-s (parents d'élèves ou habitant-e-s des quartiers par exemple).

La société peut également mener des opérations visant la maîtrise de la consommation d'énergie, notamment de sobriété et d'efficacité énergétique. Pour la réalisation de son objet social, la société peut effectuer toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières,

de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

Les fonds levés par la présente offre seront utilisés pour financer le développement et la réalisation de 3 installations photovoltaïques (1 toiture de 28.8 kWc à Saint-Martin-d'Hères, 1 toiture de 34 kWc à Pont-de-Claix, 1 ombrière de 99,45 kWc à Échirolles).

Les 44 000€ (440 parts) collectés en capital constitueront les fonds propres nécessaires aux projets. Le financement sera complété par un emprunt de 176 000€.

Si l'objectif de collecte visé n'est pas atteint, en fonction des négociations avec la banque, Energ'Y Citoyennes pourra décider de repousser la réalisation de certains projets.

L'électricité produite sera vendue par l'émetteur via un tarif d'achat régulé par l'Etat pour une durée de 20 ans.

L'objectif est de lever un montant de 44 000 € en actions, entre le 29/06/2026 et le 31/05/2027, afin de réaliser le financement en fonds propres des projets susmentionnés.

Energ'Y Citoyennes a déjà réalisé d'autres levées de fonds. Ci-dessous le tableau synthétisant ces levées de fonds.

|                                   | <b>Levée de fonds 1</b> | <b>Levée de fonds 2</b> | <b>Levée de fonds 3</b> | <b>Levée de fonds 4</b> | <b>Levée de fonds 5</b> | <b>Levée de fonds 6</b> | <b>Levée de fonds 7</b> |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Dates de début et de fin</b>   | 1/06 au 30/09 2019      | 2/11/2020 au 28/02/2021 | 11/2021 à 01/2022       | 02/2023 à 05/2023       | 11/2023 à 05/2024       | 07/2024 à 05/2025       | 07/2025 à 05/2026       |
| <b>Type(s) de titres</b>          | actions                 | actions                 | actions                 | actions                 | actions                 | actions                 | actions                 |
| <b>Valeur nominale des titres</b> | 100                     | 100                     | 100                     | 100                     | 100                     | 100                     | 100                     |
| <b>Nombre de titres souscrits</b> | 705                     | 468                     | 498                     | 728                     | 993                     | 951                     | 309                     |
| <b>Total</b>                      | 70 500                  | 46 800                  | 49 800                  | 72 800                  | 99 300                  | 107 463                 | 34 917                  |

Ci-dessous vous trouverez les informations relatives :

- **Aux comptes existants ;**

Les comptes ont été certifiés par Mr Axel Apocher, société EUREX, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

| <b>Bilan au 31 décembre 2025</b> |                    |                    |                           |                   |                    |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Actif</b>                     |                    | <b>N-1</b>         | <b>Passif</b>             |                   | <b>N-1</b>         |
| <b>Actif immobilisé</b>          | 2 047 319 €        | <b>1 493 372 €</b> | <b>Capitaux propres</b>   | 951 818 €         | <b>865 065 €</b>   |
| <b>Actif circulant</b>           | 234 507 €          | <b>336 484 €</b>   | <b>Emprunts et Dettes</b> | 1 334 336 €       | <b>964 790 €</b>   |
| <b>Total de l'Actif</b>          | <b>2 286 154 €</b> | <b>1 829 856 €</b> | <b>Total du Passif</b>    | <b>2 286 154€</b> | <b>1 829 856 €</b> |

| <b>Compte de résultats au 31 décembre 2025</b> |                  |                  |                          |                  |                  |
|--|------------------|------------------|--------------------------|------------------|------------------|
| <b>Produits</b>                                |                  | <b>N-1</b>       | <b>Charges</b>           |                  | <b>N-1</b>       |
| Produits d'exploitation                        | 216 305 €        | 142 193 €        | Charges d'exploitation   | 191 303 €        | 123 312 €        |
| Produits financiers                            | 2 568 €          | 2 978 €          | Charges financières      | 32 924 €         | 18 868 €         |
| Produits exceptionnels                         | 9 000 €          | 9 000 €          | Charges exceptionnelles  | 0 €              | 0 €              |
| <b>Total des produits</b>                      | <b>227 873 €</b> | <b>154 171 €</b> | <b>Total des charges</b> | <b>224 774 €</b> | <b>143 980 €</b> |
| <b>Bénéfice ou Pertes</b>                      | <b>+3 099 €</b>  | <b>+10 191€</b>  |                          |                  |                  |

Les produits de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables et notamment nos installations photovoltaïques (les projets de chaleur ne génèrent pas de produits pour notre société, il s'agit de participations dans une autre société : ForestEner).

**Les produits d'exploitation ont augmenté en 2025 de 74.1 k€ soit +52 %.** Cette augmentation inclut 18 k€ de participation des promoteurs immobiliers à la construction de centrales PV et 10 k€ de subvention de la Métropole de Grenoble pour soutenir l'arrivée de notre salarié (dans la continuité de la subvention de 15 k€ attribuée en 2023, une subvention de 20 k€ nous a été attribuée en 2025 avec un versement en 2 parties sur 2025 et 2026).

S'agissant des charges externes de l'exercice 2025 (90.75 k€ hors Dotations aux amortissements), elles ont augmenté de 44 k€ soit +94% du fait principalement du paiement de notre salarié sur l'année complète (+33.7 k€) et de l'augmentation des primes d'assurance de nos centrales (+6.4 k€).

Nous pouvons répartir ces charges en deux grandes catégories :

- Dépenses principales relatives au fonctionnement de la société (fournitures de bureau, frais de déplacement, personnel, honoraires de gestion,...) pour environ 56.35 k€.
- Dépenses principales relatives aux installations photovoltaïques (électricité, assurances, locations, maintenance ...) pour environ 34.4 k€.

Le montant des dotations aux amortissements (98.5 k€) a augmenté de 31% par rapport au précédent exercice du fait de l'amortissement en pleine année des nouvelles installations. Les investissements sont amortis sur 20 ans.

**Au total le résultat net de l'exercice (après impôt sur les sociétés) est de 3 099 €. Le résultat cumulé est désormais de 74 219 €.**

- **Aux éléments prévisionnels sur l'activité ;**

|                           | 2026    | 2027     | 2028     |
|---------------------------|---------|----------|----------|
| <b>Chiffre d'Affaires</b> | 280 000 | 267 000  | 267 000  |
| <b>Charges</b>            | 291 000 | 280 000* | 278 000* |
| <b>Résultat</b>           | 4 500   | 960      | 2 306    |

\* salarié à 2j par semaine dès 2027 suite à l'arrêté tarifaire de juin 2026

- **A l'organigramme des principaux membres de l'équipe de gouvernance.**

| Nom         | Prénom    | Commune de résidence      | Rôle dans la société                  |
|-------------|-----------|---------------------------|---------------------------------------|
| Mahrez      | Fabienne  | Grenoble                  | Présidente                            |
| Arroyo      | Agnès     | Fontaine                  | Vice-présidente                       |
| Jugnon      | Dominique | Claix                     | Vice-président                        |
| Marillier   | Frédéric  | La Tronche                | Représentant Énergie Partagée         |
| Pouderoux   | Thomas    | Echirolles                | Représentant Isère Habitat            |
| Moreau      | Gilles    | Grenoble                  | Représentant Grenoble-Alpes Métropole |
| Marcoux     | Léonie    | Grenoble                  | Représentant Grenoble                 |
| Delcambre   | Philippe  | Saint-Egrève              | Représentant Saint-Egrève             |
| Gravoille   | Pauline   | La Tronche                | Représentant La Tronche               |
| Baylacq     | Jacques   | Saint-Paul-de-Varces      | Citoyen                               |
| Broucqsault | Thomas    | Grenoble                  | Citoyen                               |
| Chollot     | Yves      | Meylan                    | Citoyen                               |
| Dathe       | Suzanne   | Grenoble                  | Citoyenne                             |
| Letty       | Elénore   | Grenoble                  | Citoyenne                             |
| Mollaret    | Benoit    | Grenoble                  | Citoyen                               |
| Robillard   | Julien    | Grenoble                  | Président                             |
| Verdeil     | Daniel    | Varces-Allières-et-Risset | Citoyen                               |

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de

l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante : Energ'Y Citoyennes, La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble ou par courriel à [contact@energy-citoyennes](mailto:contact@energy-citoyennes).

## II – Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux risques liés à l'investissement en capital dans des installations de production d'énergie renouvelable sont :

### 1. Risques liés à la production d'énergie renouvelable :

- Risques de développement :
  - Des études sont réalisées. Elles peuvent chacune conduire à abandonner un ou des projets d'installations, ce qui conduit d'une part à la perte des sommes engagées dans la réalisation de ces études, pourra remettre en question le plan de financement global
  - Non obtention des autorisations : urbanisme, autorisation d'exploitation, recours
  - Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d'énergie (électricité) dans des conditions économiques viables
  - Faisabilité technique des installations (étude productible/vent/structure, signature d'un bail adapté à la durée du projet etc.)
  - Aléas pendant les chantiers de construction (retard de livraison, défaillance d'un fournisseur ou prestataire)
  
- Risques de financement et assurances : la réalisation d'une installation est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire dans des conditions de taux, de durée et de garanties favorable au projet et d'une police d'assurances adéquate.
  
- Risques d'exploitation :
  - Risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouvelles installations à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
  - Risque de modification des contrats en cours de la vie de l'installation (bail, assurance, ...)

### 2. Risques liés à la situation financière de la société :

- Risque lié à la variabilité du capital : chaque actionnaire peut se retirer de la société s'il le souhaite, entraînant une réduction du capital de la société. Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque :
  - Une clause d'inaliénabilité interdit d'effectuer cette sortie avant un délai de 5 années, sauf cas particulier, sur décision du Conseil de Gestion.
  - Les statuts limitent également la réduction du capital à 50% du capital lors de la création de la société.

Nota : Le risque de limitation de la capacité des souscripteurs à récupérer leurs apports est décrite au chapitre IV.

- Risque lié à la situation financière de la société. Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois

- Risque lié au caractère essentiellement bénévole des personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement de la société (risque de faible disponibilité des personnes notamment).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

### III – Capital social

Le capital social de la société est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

La société étant à capital variable, le conseil de gestion est autorisé à porter le capital initial à 630 562 euros. Le capital peut être augmenté, dans la limite précisée à l'article 9 des statuts, par remise d'un bulletin de souscription au Président et inscription sur le registre des mouvements de titres, soit au moyen de versements successifs des associé·e·s ou par l'admission de nouveaux·elles associé·e·s agréé·e·s par le Conseil de gestion conformément à l'article 15 des statuts.

Tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société au 18 mai 2026

| Collèges            | Nb d'associé·e·s | %      | Capital          | %      | Capital moyen |
|---------------------|------------------|--------|------------------|--------|---------------|
| Citoyens            | 495              | 93,4 % | 579 600 €        | 76.2 % | 1 171 €       |
| Collectivités       | 13               | 2,4 %  | 43 800 €         | 5.7 %  | 3 369 €       |
| Personnes morales   | 13               | 2,4 %  | 51 672 €         | 6.8 %  | 3 975 €       |
| Porteurs et parten. | 9                | 1,8 %  | 85 634 €         | 11.3 % | 9 515 €       |
| <b>Total</b>        | <b>530</b>       |        | <b>760 706 €</b> |        |               |

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Chaque associé·e présent·e ou représenté·e dispose d'une voix dans les assemblées générales. Les suffrages exprimés par chaque collègue sont reportés proportionnellement et soumis à pondération telle que définie dans le tableau qui suit.

| Vote du collègue | Pondération du vote à l'assemblée générale |
|------------------|--|
| Citoyens         | 40%  |
| Collectivités    | 25%  |

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| Porteurs et partenaires | 25% |
| Personnes morales       | 10% |

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur : [lien vers les statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

## IV – Titres offerts à la souscription

### IV.1 – DROITS ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

Les nouvelles actions émises sont des actions ordinaires ayant les caractéristiques suivantes :

- Chaque nouvel.e associé.e à un droit de vote dans les assemblées générales
- Les nouvelles actions donnent droit aux distributions de dividendes

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et obligations attachés aux titres qui vous sont offerts :

- [article 10 des statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

### IV.2 – CONDITIONS LIÉES À LA CESSION ULTÉRIEURE DES TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

La sortie d'un.e associé.e est possible à tout moment, dans les limites découlant des articles 9 et 12 des statuts, selon les modalités suivantes par :

- la faculté de céder les titres souscrits (clauses d'inaliénabilité) ;
- la clause de cession forcée (perte de la qualité d'associé.e : décès, exclusion). Les associé.e-s n'ont droit au maximum qu'au remboursement du montant nominal de leurs actions. ;
- la faculté de se retirer de la société, sous réserve d'une ancienneté d'au moins 5 ans.

L'investisseur est invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder aux stipulations exhaustives encadrant la liquidité des titres financiers offerts :

- [article 18 des statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

### IV.3 – RISQUES ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

*L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :*

- *Risque de perte totale ou partielle du capital investi ;*
- *Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;*
- *Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.*

### IV.4 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR LIÉE À L'OFFRE

|                  | Avant réalisation de l'offre | Après réalisation de l'offre |
|------------------|------------------------------|------------------------------|
| Nombre d'actions | 7 232                        | 7 672                        |

|   |                                 |   |
|---|---------------------------------|---|
| <b>Nombre d'actionnaires, % du capital détenu, % des droits de vote</b>                                   | Voir le tableau au chapitre III | La société est à capital variable et comprend un grand nombre d'actionnaires dont il n'est pas possible de connaître précisément la nature avant la fin de l'offre. |
| <b>Dilution du pourcentage du capital, pour une personne détenant 1% du capital avant la souscription</b> | 1%                              | 1%  |

## V – Relations avec le teneur de registre de la société

Identité du teneur de registre de la société :

**Nom** : MAHREZ

**Prénom** : Fabienne

**Domicilié à** : Grenoble

**Téléphone** : 04 56 85 87 97

**Courriel** : [contact@energy-citoyennes.org](mailto:contact@energy-citoyennes.org)

Les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur pourront être délivrées par courriel ou par courrier postal (préciser) aux personnes concernées.

## VI – Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Non concerné

## VII. Modalités de souscription

Les bulletins de souscription sont recueillis soit par mail à l'adresse suivante : [contact@energy-citoyennes.org](mailto:contact@energy-citoyennes.org) soit au format papier à l'adresse La Coop, 5 place Andry Farcy, 38 000 Grenoble soit en ligne à l'aide du [site de souscription en ligne CoopHub](#).

Un certificat de souscription est remis au souscripteur.

Le paiement se fait par chèque, virement ou par carte bancaire sur CoopHub.

Les souscriptions ne sont pas révocables avant la clôture de l'offre.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre : [Bulletins de souscription](#)

### Calendrier de l'offre

| Date | Etapas clés |
|------|-------------|
|      |             |

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>24/06/2026</b> | Dépôt du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel à l'adresse suivante <a href="mailto:depotdis@amf-france.org">depotdis@amf-france.org</a> |
| <b>29/06/2026</b> | Ouverture de la période de souscription  |
| <b>31/05/2027</b> | Clôture de la période de souscription  |
| <b>08/06/2027</b> | Publication des résultats  |

Les investisseurs réalisent le paiement de la somme correspondant au montant de leur souscription dès leur souscription.

Les titres seront émis dans un délai de 1 mois après la souscription.